

# Une prime pour les familles avec enfants

Les familles fribourgeoises en difficulté pourront bientôt obtenir des prestations complémentaires.

MAGALIE GOUMAZ

**POLITIQUE FAMILIALE.** La Suisse ne brille pas par sa politique familiale. Le projet que Fribourg veut concrétiser ne bouleversera pas le classement européen, mais il permettra aux familles en difficulté de respirer un peu mieux à la fin du mois. Conseiller d'Etat chargé de la Santé et des affaires sociales (DSAS), Philippe Demierre a présenté hier en conférence de presse la tournure que prendront les prestations complémentaires qui leur sont destinées.

«Ce jour marque une amélioration importante dans la politique familiale. Un pas important est franchi», déclare-t-il. Certes, mais les Fribourgeois ont dû faire preuve de patience car l'introduction de prestations complémentaires pour les familles (LPCFam) est une obligation constitutionnelle datant de 2004. Le projet de loi que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil a été élaboré à la suite d'une consultation lancée en 2021 du temps d'Anne-Claude Demierre.



Les familles aux revenus modestes avec des enfants en bas âge recevront une aide financière afin de les aider à couvrir certaines dépenses. PHOTO PRÉTEXTE ARCH - A. WICHT

## 1200 familles concernées

Mais c'est le résultat qui compte. En 2025, si tout va bien, les familles aux revenus modestes avec des enfants en bas âge recevront une aide financière afin de les aider à couvrir certaines dépenses liées directement à l'enfant, comme la crèche ou les soins médicaux. Selon des estimations basées sur les avis de taxation, près de 1200 familles sont concernées sur les 56000 familles recensées dans le canton de Fri-

bourg. Le montant moyen des prestations par ménage et par an s'élève à environ 10 000 francs. Concrètement, le montant alloué sera fixé individuellement et revu régulièrement. Il correspondra à la part des dépenses reconnues qui excède les revenus déterminants.

Prenons l'exemple d'un ménage constitué de deux personnes adultes et d'un enfant. Ensemble, les parents gagnent 50 000 francs. Après déduction



d'une franchise, le montant retenu s'élève à 45 000 francs. Si les dépenses reconnues du ménage s'élèvent à 50 000 francs, un montant de 5000 francs par an lui sera alloué. Autre exemple, celui d'un ménage constitué d'une personne adulte et d'un enfant. Si le revenu s'élève à 12 500 francs et les dépenses à 30 000 francs, il recevra 17 500 francs par an.

### Des guichets spécifiques

C'est l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) qui fera les calculs et les versements, tandis que des guichets familles seront mis en place par les communes afin d'orienter et d'accompagner les futurs bénéficiaires. Cet accompagnement est d'ailleurs une des nouveautés du projet par rapport à celui mis en consultation en 2021.

Les PC familles s'adressent aux parents actifs professionnellement mais qui rencontrent néanmoins des difficultés financières. «Nous voulons les sortir de l'aide sociale ou éviter qu'elles doivent y faire appel. L'enfant ne doit pas être une source de précarité», estime Hans-Jürg Herren, directeur de l'ECAS. Et pour rappel, le canton de Fribourg est un des seuls à demander le remboursement de l'aide sociale en cas d'amélioration de la situation. Ce ne sera pas le cas des PC familles.

Le système est d'ailleurs conçu pour inciter les parents à travailler, augmenter leur taux d'occupation et améliorer leurs revenus. Les conseiller dans ce domaine sera aussi une des tâches des futurs guichets familles. De plus, le modèle retenu tient compte d'un revenu hypothétique de base, quelle

que soit la situation.

Le coût de l'opération est estimé à 14,1 millions par an. Mais l'introduction des PC familles diminuera certaines charges couvertes aujourd'hui par l'aide sociale. Les coûts nets sont ainsi estimés à 4,5 millions de francs, partagés paritairement entre l'Etat et les communes.

Philippe Demierre s'attend à ce que le cercle des bénéficiaires fasse encore l'objet de discussions au Grand Conseil. La Constitution fribourgeoise stipule que «l'Etat octroie des prestations complémentaires pour les enfants en bas âge des familles dont les moyens financiers sont insuffisants». Mais jusqu'à quel âge un enfant est-il en bas âge? Le Conseil d'Etat l'a fixé à 8 ans, soit jusqu'à la fin du premier cycle de scolarité obligatoire. Il estime qu'à cet âge, l'enfant atteint une certaine autonomie. «La question reviendra sur le tapis», imagine-t-il.

Le résultat de la consultation démontrait en effet qu'une majorité était favorable à l'élévation de l'âge à 12 ans. Une poignée de cantons ont introduit des PC Familles. Soleure cible les familles avec enfants de moins de 6 ans, mais Genève offre des prestations jusqu'à 18 ans et Vaud jusqu'à 16 ans. ■

«Ce jour marque une amélioration importante dans la politique familiale. Un pas important est franchi.»

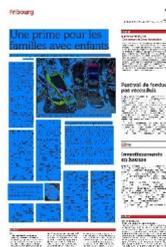
PHILIPPE DEMIERRE





La Gruyère  
1630 Bulle  
026/ 919 69 00  
www.lagruyere.ch/

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 12'936  
Parution: 3x/semaine



Page: 7  
Surface: 67'868 mm<sup>2</sup>



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

Ordre: 1088138 Référence: 89607375  
N° de thème: 999.080 Coupure Page: 3/3

## Ce qui est fait et ce qui reste à faire

Les faiblesses de la politique familiale du canton de Fribourg viennent d'être inventoriées dans un rapport présenté ce jeudi à la presse. Développement hétérogène des offres, financement trop incertain des projets, manque de coordination, manque de clarté entre le rôle et les responsabilités de l'Etat et des communes, inadéquation entre les conditions d'accès aux prestations et les réalités des familles, méconnaissance des offres par le public cible: l'Etat a du pain sur la planche. «Le défi, ce n'est pas le manque de mesures mais leur diversité», analyse Jean-Claude Simonet, chef du Service cantonal de l'action sociale.

Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de mettre en place une plate-forme qui permettra de définir, coordonner, informer et monitorer la politique familiale. Ce projet est mentionné par les auteurs du rapport comme une des pistes à suivre pour améliorer le dispositif. Cette plate-forme devrait intégrer les différents acteurs impliqués, ainsi que les communes.

Réalisé par le centre d'expertise Interface, ce rapport répond à un postulat des députées Anne Meyer Loetscher et Bernadette Mäder-Brühlhart. Le Grand Conseil en prendra acte prochainement. **MAG**